

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 22 juin 2017 à 20h15

Président : M. Raphaël Monney

Le président ouvre la séance à 20h16 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun pour cette 2^{ème} séance de l'année 2017.

Ordre du jour :

1. **Appel**
2. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
3. **Démission/s et assermentation/s**
4. **Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
5. **Préavis municipal n° 03/2017 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2016**
6. **Election du bureau du Conseil (art. 10 LC) et des commissions**
7. **Propositions individuelles et divers**

Procès-verbal de la séance du 30 mars 2017 : ce dernier a été affiché dès 19h00 dans la salle communale et publié sur le site internet de la Commune.

1. Appel

Membres présents : 30 /42

Membres excusés : 8

Membres absents : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente l'ordre du jour qui ne suscite aucune remarque ni question.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il n'y a aucune remarque au sujet du procès-verbal de la dernière séance.

Le Président transmet les explications qu'il a sollicitées auprès de la Préfecture comme suite à la dernière séance : *on ne comptabilise que les votes exprimés à main levée par ceux qui acceptent l'objet, le refusent ou s'abstiennent et on doit considérer comme "nul" les votes non exprimés qui peuvent être mentionnés comme tel dans le PV pour arriver au total de conseillers présents.* Il annonce que dorénavant c'est ce qui sera fait.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé par 28 oui, 0 non, 2 abstentions et 0 nuls.

3. Démission/s et assermentation/s

Le Président demande l'observation d'une minute de silence à la mémoire de M. Jean-Daniel Porret, époux de Mme Susanne Porret, membre du Conseil général, et lui-même membre pendant de longues années de cette assemblée.

Aucune demande de démission ni d'assermentation n'a été déposée.

Arrivée d'un membre retardataire : l'assemblée compte 31 membres présents.

4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil général

Bureau du Conseil général

Le Président annonce qu'il n'y a aucune communication de la part du Bureau du Conseil général.

Il donne la parole à la Municipalité.

Municipalité

Daniel Barbezat

En préambule, il excuse l'absence de Mme Cecilia Costa et M. Steve Paux, municipaux, qui n'ont pas pu être présents ce soir.

Il rappelle ensuite la teneur de la dernière circulaire envoyée par la Municipalité, à savoir que celle-ci a pris acte de la décision de M. Joaquim Mendes de mettre un terme à son contrat de travail au poste d'employé communal de Saubraz pour le 31 juillet 2017. Il annonce ensuite que la Municipalité, après avoir publié l'annonce d'offre d'emploi, a reçu 50 postulations. Le processus de recrutement est en cours et la Municipalité interviewera 10 candidats.

Raoul Richiger

Comme suite à ce qui lui a été demandé lors de la dernière séance du Conseil général, il montre sur un plan les différents emplacements où est posé le radar pédagogique dans le village. Il donne également les résultats des statistiques enregistrées par l'appareil : un pourcentage élevé de véhicules roulent à moins de 50km/h. sur tous les emplacements. Toutefois, sur la route de Gimel, selon les relevés de la police cantonale, il y a beaucoup de vitesses élevées. Le radar communal enregistre 5000 véhicules entrant par semaine (les lundis et mardis, il y a plus de véhicules que les autres jours). Il rappelle ensuite que le voyer avait posé des compteurs de vitesse dans le village près des priorités de droite ce qui ralentit le trafic ; c'est pourquoi, sur la base de ces résultats, il avait préavisé défavorablement le projet de 30km/h. dans le village. À la lumière des chiffres du radar pédagogique communal ainsi que des derniers relevés de la police cantonale, la Municipalité a sollicité un nouvel entretien avec le Voyer au sujet du ralentissement du trafic au village.

Mme Denise Badel relève que les véhicules roulent très vite aux Ursins sur la Route de Montherod.

M. Michel Conus abonde et explique qu'il y a même des voitures qui doublent sur cette route. Ce spectacle est désolant. Il faudrait que la police intervienne. Il remarque aussi qu'au centre du village la priorité de droite n'est pas respectée. Enfin, il souhaite que la municipalité fasse pression sur les autorités cantonales pour améliorer la sécurité routière à Saubraz.

5. Préavis municipal n° 03/2017 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2016

M. Philippe Zurcher, Boursier communal, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

Article 1 : *d'accepter les comptes de l'année 2016, tels que présentés,*

Article 2 : *d'approuver la gestion de l'exercice 2016,*

Article 3 : *de donner décharge au boursier, à la commission de gestion, à la municipalité actuelle.*

M. Félix Baiche, membre de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

Le Président ouvre le débat.

M. Barbezat répond aux remarques et questions soulevées dans le rapport de la commission de gestion :

- L'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes stipule que les documents comptables sont remis à la commission de gestion pour le 31 mai au plus tard, ce qui a été le cas ; seul le document du préavis a été remis à la commission le 2 juin.
- On peut améliorer le système des vacations. Il y a toujours des explications au sujet des heures notées par les municipaux : p.ex., lors de la fête des voisins, il y avait également l'accueil des nouveaux habitants, officiellement reçus par les autorités. Il n'y a pas eu d'enrichissement particulier. Lorsque des heures sont notées, elles représentent toujours un travail effectué au bénéfice de la Commune. Il ajoute que, dans le règlement sur les indemnités des autorités, adopté cette année par le Conseil général, cette question est réglée.

M. Zurcher donne également quelques compléments d'information comme suite au rapport de la commission de gestion :

- Il y a un décalage entre le bouclage de la TVA, les factures finales et le bouclage de la comptabilité communale (en résumé, la comptabilité est bouclée alors que le décompte TVA n'est pas fait) mais une réconciliation sera effectuée en juin.
- En ce qui concerne les débiteurs, il y a des actes de défauts de biens pour env. CHF 60'000.- et des arrangements de paiement pour env. CHF 40'000.- ; les montants totaux restent inscrits dans la comptabilité et les dossiers suivis de près.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote à main levée.

Résultat du vote :

Oui : 29

Non : 0

Abstentions : 2

Nuls : 0

La décision suivante est adoptée :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **vu le préavis municipal n°03/2017,**
- **ouï le rapport de la commission de gestion et finances,**
- **considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

Décide

Article 1 : d'accepter les comptes de l'année 2016, tels que présentés,

Article 2 : d'approuver la gestion de l'exercice 2016.

Article 3 : de donner décharge au boursier, à la commission de gestion, à la municipalité actuelle.

Le Président remercie la Municipalité, le Boursier communal, la Commission de gestion et les membres du Conseil général.

6. Election du bureau du Conseil (art. 10 LC) et des commissions

Election du bureau

Les membres suivants sont reconduits par applaudissements :

Président : M. Raphael Monney

Huissier : M. Bernard Panchaud

Scrutateurs : Mme Edmée Borel – Mme Marlène Panchaud

Suppléants : M. Philippe Urfer – Mme Pierrette Jatton Klopfenstein

Quant au Vice-président, M. José-Manuel Gonzalez, celui-ci ne souhaite pas se représenter. En l'absence de candidat, l'élection est reportée à la prochaine séance et M. Gonzalez reste en charge temporairement.

Commission de gestion

Le tournoi traditionnel étant effectué, les membres suivants de la commission de gestion sont reconduits par applaudissements:

Présidence : M. Philippe Urfer

Membres : M. Didier Barbay - M. Laurent Liardon

M. André Forster – Mme Julie Sprunger

Suppléant : M. Bernard Arnoldi

Une nouvelle suppléante est élue en la personne de Mme Marinette Donadeo par 30 voix et 1 abstention.

Les autres postes et commissions sont élues pour la durée de la législature.

7. Propositions individuelles et divers

M. Philippe Urfer remercie M. Mendes pour son travail. Il explique l'organisation qui avait été mise en place pour le fauchage de l'herbe dans les bords de route et l'excellente collaboration qu'il y a eue à cette occasion avec l'employé communal. Il précise qu'il ne s'est pas enrichi grâce aux rouleaux d'herbe qu'il récupérait. Il rappelle encore qu'en cas d'absence de M. Mendes, celui-ci organisait ses remplacements lui-même

et que, dans ce cadre, il le remplaçait à la STEP. Il regrette le départ de M. Mendes. Son intervention est applaudie.

Au sujet du départ de l'employé communal, M. Antoine Piron relève le courage de l'assemblée de s'être exprimé, l'encourage à pardonner et à recevoir le pardon qui doit régner ici, relève que l'intelligence du cœur et l'intelligence pratique doivent allumer dans nos cœurs une attitude de bienveillance. Pour conclure, il demande pardon à l'esprit de démocratie.

M. Baiche demande où en est le dossier de la gravière de Borire et si une séance d'information publique est prévue.

M. Barbezat répond que le Canton va mettre le dossier de remise en état du site à l'enquête publique prochainement. Le Canton a été sollicité pour donner une information publique à Saubraz, ce qui sera fait mais on ne connaît pas encore la date.

M. Baiche aborde la question des places de parc récemment marquées par la municipalité. Il expose la différence de traitement entre les propriétaires privés qui ont dû créer des places de stationnement sur leur propriété et les habitants qui n'en ont pas et qui stationnent librement sur les places du village. Il demande un règlement sur le stationnement au village afin de respecter l'égalité de traitement entre les habitants.

M. Barbezat répond qu'il faut d'abord terminer le règlement de police et que ce travail est en cours conjointement avec la Commune de Montherod. Le projet sera prochainement soumis au Canton pour avis préalable. Il rappelle que le retard pris dans l'élaboration de plusieurs règlements est dû au processus de fusion qui a échoué en 2015 et durant lequel ces questions avaient été mises en suspens.

M. Urfer revient sur le départ de M. Mendes et demande comment sera organisé le déneigement.

M. Barbezat répond qu'on ne le sait pas encore à l'heure actuelle mais que la municipalité s'en soucie.

Le Président propose de nommer une commission conjointe Conseil général/Municipalité qui planchera sur l'établissement d'un règlement sur le personnel communal.

Pour terminer, il remet à M. Mendes un cadeau au nom du Conseil général et de la population, le remercie chaleureusement et lui souhaite bonne chance pour la suite. L'assemblée applaudit chaleureusement.

M. Mendes mentionne qu'il a toujours fait de son mieux et annonce qu'il ira travailler au Moulin de La Vaux à Aubonne.

Le président annonce que la prochaine séance du Conseil général est fixée au jeudi 26 octobre 2017 et qu'il y sera question de l'arrêté

d'imposition et de l'élection du/de la Vice-Président/e. Il demande à ce que les dates des séances du Conseil général restent affichées au pilier public.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h40.

Pour le Conseil général :

Le président :

La secrétaire :

Raphaël Monney

Barbara Kammermann